



N° 93

5 septembre 2001

Bimensuel

Dans ce numéro



MODERNISATION

Renforcement du rôle
des contrôleurs de gestion

3



ACTUEL

La régularisation
des natels «sauvages»

3



EMPLOI

23 postes vacants

8



TRAVAILLER

Les emplois temporaires subvention-
nés dans l'administration vaudoise.

11



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



VIOLON D'INGRES

Jean-Luc Perret, secrétaire
général du DINF et joyeux
collectionneur du quotidien.

15



MEMENTO

Visitez le manoir de Charlot ou la
loge du guet de la cathédrale de Lau-
sanne lors des Journées du Patri-
moine de ce week-end.

16



JC

Le Grand Conseil siège à Rumine

Le 4 juillet dernier, le Grand Conseil disait adieu (certains députés ont murmuré au revoir) à sa salle historique de Perregaux. Trop vieille, trop petite mais si conviviale. Le 28 août dernier, il investissait sa nouvelle salle provisoire - il ne devrait y siéger qu'une petite dizaine d'années en attendant de se trouver définitivement chaussure à son pied - réaménagée dans l'aula du Palais de Rumine grâce aux bons offices du Département des infrastructures. Afin de

concilier les besoins du Grand Conseil avec ceux des autres usagers de l'aula (cinéma pour les enfants, conférences), 4,2 millions de francs ont été investis dans sa réaffectation. Afin de mettre en valeur l'architecture de l'aula, il a été choisi de n'intervenir qu'au niveau de l'équipement technique - une technologie de pointe - et du mobilier, sobre et noir par opposition à la spectaculaire voûte peinte de Louis Rivier.

Pages 4 à 7



GRAND CONSEIL

Trois nouvelles députées

Lors de sa séance du 28 août, le Grand Conseil a enregistré l'assermentation de trois nouvelles députées. Elles occuperont les sièges des démissionnaires Marcel Glur, Marianne Keller et Maurice Meylan. Bienvenue donc à Rita Regamey et Christiane Rithener-Lambelet du Gay, toutes deux socialistes de l'arrondissement de Vevey et Françoise Longchamp, libérale de l'arrondissement de Lausanne.

Votations du 23 septembre

La Gazette vous offre quelques compléments d'informations sur les objets des deux votations cantonales du 23 septembre prochain.

Pages 12 et 13

Les dossiers complets, incluant notamment les débats parlementaires et les arguments des opposants, peuvent être trouvés sur le site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch).



Recherche: La Fanfare de la police cantonale vaudoise, Fanfare officielle de l'Etat de Vaud, recherche des musiciens ou musiciennes (ensemble de cuivres). S'adresser au Président, Philippe Jaton, chancellerie de la gendarmerie, tél.644 44 44.

Vacances: Croisière aux Caraïbes sur voilier privé de 15 mètres avec équipage, 2 cabines doubles privées, tout confort, Sfr. 680.- p/personne et p/semaine + caisse de bord. N'hésitez pas a nous contacter: caraibes2001@caramail.com ou fax 00 874 76 18 45 416.

A vendre: cause double emploi. Cuisinière électrique Vitrocéram 4 plaques, Hebor, grand four à air + conventionnel, minuterie programmable, grand tiroir. Prix d'achat: 1460 francs / Prix de vente: 400 francs. Tél.: prof. 316 19 04 ou 078/805 43 39.

A vendre: cause double emploi. Matelas, état neuf, impeccable, 160 X 200, mousse de polyester avec zone médiane renforcée, rembourrage avec 3 kg de laine de mouton. Prix d'achat: frs 880.- / prix de vente: frs 300.-. Tél.: 078/805 43 39

A vendre: Moto Honda Varadero, 1000 cm³, mars 2000, 12'000 kms, bleue, 3 box, magnifique, jamais accidentée. Prix: 16'000 francs (à discuter). Tél.: 079/430 36 38.

A vendre: Maison de 1850 rénovée, 7 pièces + local indépendant chauffé, 2 salles d'eau, cachet, calme, dans un hameau à 20 min. de Lausanne, 5 min. de Moudon. Prix: 540'000 francs. Tél 021/905 33 31 ou 079/254 75 84

A vendre: superbe armoire rustique 4 portes, en chêne massif, patine à l'ancienne, avec une base à 4 tiroirs, entièrement démontable, largeur 240 cm hauteur 210 cm, profondeur 60 cm, parfait état, payée 6500 francs, cédée 2000 francs. Téléphone 079/466 63 70.

Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Le château veillé par les nains



Madeline Mermod, assistante de direction, et Vincent Grandjean, chancelier, entourés d'une partie de la vaste tribu des nains de jardin qui ont pris goût à la vie de château.

La chancellerie, véritable état-major, est logée comme il se doit au cœur du pouvoir, dans les pièces historiques du château, voisines directes de la salle qui accueille les délibérations hebdomadaires des sept sages du Conseil d'Etat. Le visiteur qui pénètre en ces lieux y respire une atmosphère empreinte de sérieux et d'ardeur à la tâche. Et de s'étonner pourtant, au détour d'un couloir, de la présence incongrue de sept nains perchés sur le cadre d'un tableau d'affichage. Joyeux, Timide, Grincheux et leurs quatre compagnons annonceraient-ils le chemin à prendre pour se rendre vers le saint des saints? Que nenni, ils ne sont qu'un avant-goût de la nanophilie qui depuis bientôt trois ans frappe la chancellerie in corpore.

«Mon destin est lié à ce nain», plaisante Vincent Grandjean, chancelier et initiateur malgré lui de cet

engouement, en désignant un nain de jardin inhabituellement costaud (près d'un mètre de haut). Flanqué d'une multitude de compères, il trône sur une estrade du secrétariat de la chancellerie. Depuis l'estrade, la vaillante petite troupe colonise peu à peu le reste des locaux, que ce soit sous la forme de figurines, de posters ou de dessins. Mais comment les nains ont-ils fait pour investir une telle forteresse?

Il était une fois un chancelier qui avait hérité d'une charmante maison entourée d'un jardin, sise sur les hauts de Lausanne. Histoire de décourager ses proches de lui offrir les traditionnels nains de jardin, il installe un bon gros nain à côté de la porte d'entrée. Le message est reçu cinq sur cinq et pendant une année, le nain veille, esseulé, sur la famille Grandjean jusqu'au jour où il est dérobé. Au grand dam des bambins de l'école infantine voisine

qui avaient pris l'habitude de lui faire la conversation. Le hasard toutefois remet Vincent Grandjean sur la trace du nain, abandonné au poste de police du quartier, sans pour autant qu'il se décide à le reprendre. Pugnace, le nain refait parler de lui via le bureau des objets trouvés qui signale à son oublieux propriétaire que le nain sera mis en vente s'il ne vient pas aussitôt le récupérer, le délai d'un an en dépôt étant écoulé. Citoyen aussi responsable que peut-être titillé par un sentiment de culpabilité, il s'exécute et dépose le nain au secrétariat de la chancellerie en attendant de décider de son sort. C'était bien mal connaître le nain, résolu qu'il était d'avoir le dernier mot de l'histoire. Avec la complicité du personnel de la chancellerie, il s'organise et fait peu à peu venir les membres de sa vaste famille afin de consolider son emprise.

Annika Gil



Le Conseil d'Etat veut renforcer la position des contrôleurs de gestion

L'introduction du contrôle de gestion départemental connaît des difficultés. Ce n'est pas une raison pour y renoncer. Le Conseil d'Etat annonce des mesures imminentes.

Le Conseil d'Etat entend renforcer la position des contrôleurs de gestion départementaux, afin qu'ils puissent jouer pleinement le rôle qui leur est assigné, au service des départements, dans le processus de modernisation de l'administration cantonale. En réponse à une observation de la Commission de gestion du Grand Conseil, il réaffirme sa volonté de renforcer l'organisation du projet en lui donnant plus de visibilité et une plus grande légitimité.

Résistance au changement

Dans sa réponse à la Commission de gestion, le Conseil d'Etat admet que la mise en place des contrôleurs de gestion s'est heurtée à des difficultés qui se sont traduites par un nombre de démissions anormalement élevé. Ces difficultés tiennent en partie à la méfiance et à la résistance au changement

qui se sont manifestées dans certains cas face à l'introduction du contrôle de gestion départemental. D'autres facteurs, comme la nouveauté du projet et l'absence de procédures éprouvées, expliquent ces difficultés.

Exigences

Le Conseil d'Etat prendra prochainement des dispositions visant à renforcer l'organisation du projet afin de lui donner plus de visibilité et de légitimité. Il tiendra compte en particulier des exigences suivantes:

- le contrôleur de gestion ne doit pas être considéré comme un contrôleur mais comme un conseiller et un appui pour l'ensemble du département;
- les attributions et le champ d'action du contrôleur de gestion doivent être précisés, afin d'éviter une propension à leur confier des tâches qui ne relèvent pas de leur fonction;

- la mise en place du contrôle de gestion sera un travail à long terme et demandera un effort permanent à tous les niveaux;
- le succès de la démarche dépend essentiellement d'une volonté générale, au sein de l'administration, de mettre en place des outils de gestion adéquats permettant aux organes dirigeants de prendre des décisions proactives, avec l'appui des chefs de département.

Un instrument indispensable

Ainsi, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de réunir tous les atouts permettant de réussir l'introduction du contrôle de gestion départemental, qu'il considère comme un instrument indispensable de la modernisation de l'Etat. Les commissions spécialisées du Grand Conseil seront régulièrement informées des dispositions mises en place. – (com)



La régularisation des natels sauvages

André Bourget n'a pas tiré la sonnette d'alarme en vain! Après la publication, par la *Gazette* et par la presse vaudoise, de l'explosion des coûts de la téléphonie mobile à l'Etat, Les réactions n'ont pas traîné. M. Bourget, chef du Centre cantonal des télécommunications (CCT), déplorait notamment l'existence d'environ 500 natels «sauvages». Il devait être pro-

che du compte exact, puisqu'en une semaine, 451 collaborateurs détenteurs de natels non déclarés sont allés s'annoncer au CCT pour régulariser leur situation. Dûment enregistrés, à quelques refus près, ces natels pourront bénéficier des tarifs avantageux découlant de l'accord entre l'Etat et Swisscom. Et la facture finale sera moins lourde pour l'Etat. Mais



l'économie la plus substantielle, rappelle André Bourget, viendra de cette consigne: n'utilisez le natel que lorsque c'est nécessaire et que vous ne pouvez pas faire autrement...



Budget 2002

Chacun se demande comment le Conseil d'Etat va réussir à contenir le déficit 2002 au-dessous du plafond de 200 millions qu'il s'est lui-même fixé. L'exercice se déroule dans des circonstances économiques et fiscales moins favorables que prévues, qui devraient déjà se repercuter sur les comptes 2001. Le tassement de la conjoncture a un effet direct, à la baisse, sur le rendement de l'impôt. Par ailleurs, le Canton subit des décisions fédérales qui accroissent lourdement ses charges dans les domaines de la santé et du social. Bref, l'Etat gagnera moins qu'espéré, et dépensera plus qu'attendu.

La nouvelle philosophie budgétaire du Conseil d'Etat doit logiquement conduire à un déficit inférieur à 200 millions. La méthode, en effet, n'est plus de prendre note des demandes des départements pour réduire ensuite leurs prétentions partout où faire se peut. Elle consiste désormais à partir des ressources disponibles pour les répartir entre les différents domaines d'activité de l'Etat. On construit le budget à partir de ce qu'on a, et non de ce qu'on voudrait. Une vraie révolution culturelle! Il n'y aura plus de «coupes budgétaires». Il y aura, en revanche, des enveloppes trop petites pour que chaque service puisse réaliser tous ses projets.

La marge de manœuvre du Conseil d'Etat est étroite, d'autant plus qu'il s'est engagé à ne pas toucher aux salaires de la fonction publique, ni aux diverses allocations destinées à soutenir les économiquement faibles. Et personne ne songe sérieusement à une augmentation de l'impôt cantonal. Peu de voies restent ouvertes. L'Etat peut améliorer son efficacité à travers les diverses démarches de modernisation en cours, mais cela prend du temps. Il pourrait, côté recettes, demander une contribution supplémentaire aux communes, puisque leurs finances sont généralement en bon état. Il devra aussi, sans doute, se résigner à réduire ou à supprimer certaines prestations qu'il aura jugées moins vitales que d'autres pour les Vaudois. La nouvelle méthode est facile à comprendre, car elle ressemble à celle du budget d'un ménage. Reste à savoir si elle est apte à convaincre le peuple et ses représentants que l'Etat fait le plus et le mieux possible avec les ressources limitées qui lui sont octroyées. Première réponse au Grand Conseil, cet automne.

Laurent Rebeaud



Une carte à puce identifie chaque député.

Aula du Palais de Rumine ce 22 août. Le Grand Conseil siège. Au micro, Joseph Zisyadis, presque méconnaissable sans sa moustache, développe son intervention: «on a pu se convaincre qu'il n'y avait pas d'emploi fictif à l'Université, nous devons maintenant nous pencher sur les emplois fictifs au Gouvernement!» La réaction fuse par une proposition de motion: «N'est-ce pas la moustache arborée toutes ces années par le député popiste qui était fictive?». Et le président de faire immédiatement voter l'urgence pour cette question fondamentale.

Durant plus d'une heure, les débats se sont poursuivis dans la même veine. Les députés s'en donnant à coeur joie, pour cette séance de tirs à blanc destinée à tester, grandeur nature, les moyens techniques de leur nouveau lieu de réunion. Pendant que certains appréciaient le confort du vote électronique ou se souciaient du bon réglage des caméras mobiles et de la sonorisation, d'autres s'arrêtaient sur la décoration. «Avec les fresques aux murs et au plafond et ce noir du sol et du mobilier, on se croirait dans un tombeau étrusque», remarque



Une console – en anglais! – à chaque place.

Le Parlement sur écran géant

Liaisons internet, caméras mobiles automatisées, sonorisation tenant compte de la position de l'orateur et des échos, vote électronique avec affichage immédiat des résultats en couleur, les nouvelles technologies sont entrées au Grand Conseil par la grande porte de l'Aula du Palais de Rumine.

une élue. Un contraste qui laisse peut-être une échappatoire pour ceux à qui la tête géante des intervenants sur l'écran ne reviendrait pas. La première séance «sérieuse» a eu lieu mardi 28 août.

Une technique de pointe

Transformer au minimum tout en offrant aux députés la Rolls en matière de technologie, telle était la volonté du Département des infrastructures exprimée dans le réaménagement de l'aula de Rumine. Son nouveau plancher en bois noir dissimule près de 18 kilomètres de câbles en tous genres ainsi qu'un ingénieux système de ventilation dont l'air, imperceptible, filtre au travers des pieds des fauteuils. Chaque pupitre permet le vote électronique, l'identification des députés via un badge, la prise de parole au micro dont la diffusion est régularisée selon l'endroit de l'intervention, de brancher un portable et d'accéder à Internet. Tandis que deux caméras vidéo filment les séances qu'une installation de projection permet de visualiser sur grand écran.



PHOTOS JC

La présence du vote électronique n'interdit pas les levées de mains du bon vieux temps.



Au balcon, le centre névralgique du contrôle les moyens techniques audio-visuels.



L'estrade présidentielle et ses écrans.

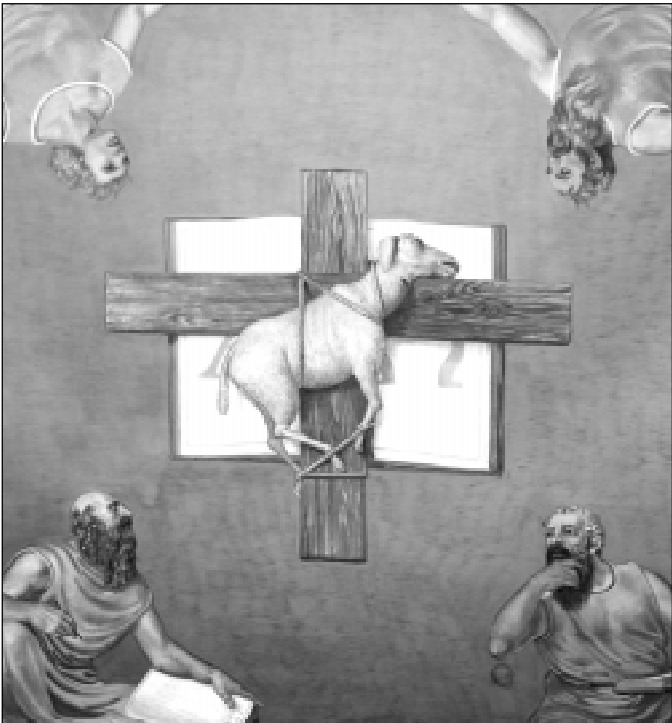


Tout jusqu'à la taille des casiers a été jugé.



JEAN-PHILIPPE DUBLET

Lors de l'aménagement de l'Aula de Rumine, les fresques de Louis Rivier ont été mises en lumière grâce à un éclairage adéquat. Sorties de l'ombre, elles enveloppent les occupants de la salle.



Au centre de la voûte: L'Agneau immolé, «seul digne d'ouvrir le livre», avec aux quatre angles les évangélistes Luc, Mathieu, Marc et Jean.

La petite Sixtine de Lausanne

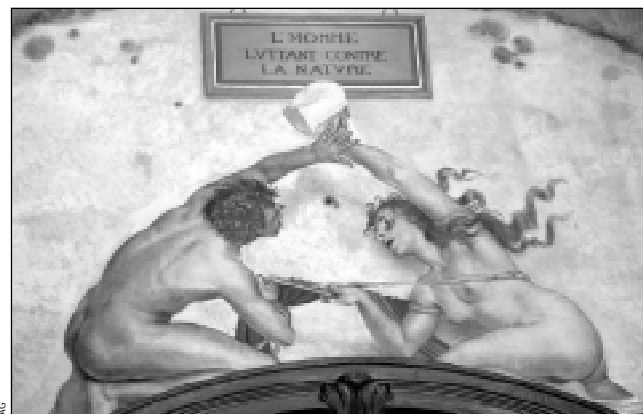
Les députés travailleront sous une voûte ornée par mille mètres carrés de fresques de l'artiste vaudois Louis Rivier. Sous les yeux des muses et autres sévères figures bibliques.

«Une même idée anime l'ensemble de la décoration: l'homme qui à l'origine ne se distinguait pas de la brute et vivait d'une vie tout matérielle, s'est élevé peu à peu jusqu'à la vie spirituelle. (...) L'ascension de l'humanité, figure sur les quatre murs, la vie spirituelle, terme et couronnement de cette ascension figure au plafond». Louis Rivier (1885-1963) ne renie pas ses convictions dans cette description du vaste ensemble de fresques de l'Aula de Rumine. Fils d'un pasteur, il appartient à une famille d'origine huguenote qui a donné nombre d'universitaires et qui a joué un rôle important dans la constitution de l'Eglise vaudoise en 1847.

Louis Rivier est un peintre essentiellement autodidacte, issu d'un milieu protestant très actif et qui estimait que la peinture avait un rôle à jouer: transmettre un message le plus clairement possible. Credo que l'on retrouve dans les fresques de Rumine où le plafond, dédié à la Religion, domine aussi

bien les Sciences que les Arts ou l'Enseignement, peints sur les murs. Les références aux chefs-d'oeuvres de la Renaissance fourmillent et les clefs pour les décoder relèvent souvent de l'érudition (si les séances du Grand Conseil tiennent en longueur, l'on peut toujours jouer aux devinettes avec Louis Rivier). Les modèles sont essentiellement tirés de la chapelle Sixtine (l'Adam de Michel-Ange s'est glissé dans deux tableaux, devinez lesquels?) ainsi que des travaux de Raphaël.

La décoration de l'Aula ne faillit pas voir le jour, pour des raisons financières, mais grâce au soutien de l'industriel lausannois Jean-Jacques Mercier, Louis Rivier put travailler à son plafond de 1915 à 1923, seul. Il ressentit à l'instar de son illustre modèle florentin des moments d'épuisement et de découragement. Mais fut finalement récompensé de son acharnement puisque, grâce à cette oeuvre monumentale, il s'assura une reconnaissance nationale. – AG



Fresque latérale: L'Homme luttant contre la Nature. L'homme tente de maîtriser la femme qui le menace d'un gros cailloux.



Le Ministère public dans le petit square attenant au très regretté bâtiment Perregaux: les substitués: Antoine Landry, Bertrand Sauterel, Franz Moos, Alexandre Feser, Annabel Fridez, Sylvie Giroud Waller, Alain Broogli, Flavia Piguet Forni et le secrétariat: Lise Bovon Pécoud, Corinne Périllard, Christiane Gremlich, Raymonde Bettin, Lisa Salhi, Nady-Françoise Golaz (absents: Jean-Marc Schwenter, procureur général, et Carmen Delisle).

Après le Grand Conseil, le Ministère public quitte le bâtiment Perregaux. L'âme en peine

Fin août, le Ministère public quittait le bâtiment historique Perregaux. Avec regret car tant le charme désuet des locaux que le voisinage direct avec la salle du Grand Conseil avaient, de mémoire de substitut, toujours fait partie de son cadre de travail.
Nostalgie.

Pauvre vieux! Il pèle de partout. A tel point qu'il a été nécessaire de lui installer il y a deux ans une espèce de collerette faite de planches grossières afin de retenir les morceaux de corniche qui dégringolaient sur les passants en contrebas. Le grand malade en question n'est autre que le vénérable bâtiment Perregaux, résidence jusqu'à hier du Grand Conseil et du Ministère public, et qui dès l'automne prochain, sera confié aux bons soins des architectes.

Vieux parquets et belles cheminées

Le parquet craque sous les pieds, les manteaux de cheminées s'ornent d'objets personnels, les dossiers s'amoncellent dans d'improbables placards tandis que les toi-

les de l'Ecole vaudoise (gracieusement prêtées par le Musée des Beaux-Arts qui les a aujourd'hui déjà reprises) grimpent jusqu'aux stucs des hauts plafonds. Sans oublier le charmant petit square sur lequel s'ouvrent les fenêtres des bureaux du Ministère public. C'était hier. Dans la foulée du Grand Conseil qui, le 4 juillet dernier, avait pris congé de son cé-



Cité-Devant 11bis ou l'entrée peu glorieuse du Ministère public surplombée par une grossière ceinture de planches chargée de retenir les morceaux de corniche qui dégringolent de la façade.

lèbre hémicycle après presque deux siècles d'occupation, c'était au tour du personnel du Ministère public - le procureur général, le premier substitut, les substituts et le secrétariat, soit 16 personnes - de délaisser les lieux à la fin du mois d'août. «C'est la mort dans l'âme que le parquet quitte un bâtiment qui de mémoire de substitut a toujours été en contact direct avec le législatif» explique Antoine Landry, premier substitut du procureur. Entre deux dossiers, il s'affaire au grand déménagement qui depuis un mois occupe les collaborateurs du Ministère. La poussière sort de ses recoins tandis que les araignées se recroquevillent dans les leurs. En T-shirt et jeans de circonstance, il trie et emballe livres de loi, classeurs et autres papiers qui s'en vont prendre leurs nouveaux quartiers quelque cent mètres plus loin, à la rue de l'Université 24. L'inlassable va-et-vient du vieux passe qui alimentait le secrétariat sis un étage au-dessus sera désormais assuré par un moderne monte-charge tandis que l'ensemble du personnel devra s'accommoder de locaux moins spacieux et surtout privés du charme désuet du bâtiment Perregaux. Une page se tourne. Définitivement, car plus personne ne croit à un possible retour dans le bâtiment Perregaux rénové.

Le bâtiment Perregaux, symbole du nouveau canton

Perregaux, au fait, d'où vient ce nom? De Jean-Alexandre Perregaux (1749-1808), fils d'un menuisier neuchâtelois qui vit le jour à Lausanne, ville dont il devint bourgeois en 1777. Orfèvre et graveur de formation, il se tourne vers l'architecture vers 1789. Lorsque le Grand Conseil se réunit pour la première fois en avril 1803, il réalise qu'il lui faut une salle suffisamment vaste et bien équipée pour recevoir tous ses membres. Le Petit Conseil charge donc en mai de la même année Alexandre Perregaux de la construction d'un édifice pouvant accueillir la salle du Grand Conseil et ses dépendances (secrétariat, salles de commissions,...) ainsi que les locaux du Tribunal

d'appel. Les travaux démarrent en septembre sur l'ancienne maison dite «Cour du Chapitre» dont les fondations et les murs, élevés entre la fin du Moyen âge et le début du XVIIe siècle, sont insérés dans la nouvelle construction. Pas étonnant dès lors que le bâtiment actuel ne présente pas une réelle homogénéité architecturale, d'autant plus que des transformations ont été entreprises bien après la fin de sa construction. Comme entre autres, l'ajout d'une galerie pour le public dans la salle du Grand Conseil vers 1907 ainsi que la transformation de la façade nord. Tandis qu'en 1911, l'on érigeait la salle dite du fumoir, ornée d'une série de tableaux en marqueterie représentant les châteaux vaudois. Toutefois, malgré son manque de cohésion, le bâtiment Perregaux peut se flatter d'être le premier représentant du style néo-classique monumental du jeune canton de Vaud dont il devient aussitôt le symbole d'une époque nouvelle.

Et maintenant, que fait-on?

Désormais vidé de ses occupants, le bâtiment Perregaux devra subir dans un premier temps une rénovation de son enve-

loppe extérieure, devisée à 3,3 millions de francs, qui devrait se prolonger pendant un an. Quid de l'avenir ensuite? Une chose est sûre: les députés n'entendent pas laisser tomber leur vieille bonne salle et s'apprêtent à débattre de différentes motions qui devraient fixer son sort. Certains estiment que le bâtiment devrait devenir la propriété du Grand Conseil, d'autres rêvent d'un possible retour d'ici cinq-dix ans, une fois la salle rénovée pour pouvoir accueillir les députés dont le nombre dépendra du vote populaire sur la nouvelle constitution (été 2002), soit entre 150 et 180 actuels.

Retour qui semble pourtant très improbable, les architectes estimant qu'au maximum 130 députés pourraient travailler dans de bonnes conditions dans une salle réaménagée pour être fonctionnelle tant du point de vue technique que du confort. Mais pour Pierre Rochat, président du Grand Conseil, il ne fait aucun doute que «l'avenir de la salle doit être en rapport avec l'histoire et la fonction de cette dernière et devenir pourquoi pas le haut lieu des cérémonies officielles du canton».

Annika Gil



L'hémicycle du bâtiment Perregaux qui accueillit de 1805 à juillet 2001 les séances du Grand Conseil. Le mobilier, le poêle, l'horloge, le lustre ainsi que les boiseries, datant tous du début du XIXe siècle, participaient à la convivialité de la salle qui selon Pierre Rochat, président du Grand Conseil, invitait aux débats ainsi qu'à la légendaire mobilité des députés vaudois.

Bulletin des postes vacants

DFIN Département des finances

Adjoint-e A, Préposé-e receveur/euse pour l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: diriger l'Office des personnes morales (environ 50 collaborateurs) gérant la relation de quelque 30'000 sociétés contribuables (cl. 29-32).

Profil: titre universitaire avec pratique de 8 ans environ dès son obtention. Assume des responsabilités très importantes. HEC, Brevet fédéral d'expert fiscal, comptable ou fiduciaire; expérience de plusieurs années dans les domaines fiscal ou fiduciaire. Sens de l'organisation, de la planification et de la communication. Expérience de la conduite de personnel. Très bonnes connaissances de la fiscalité.

Renseignements: M. Jean-Marie Brandt, 021/316 20 42.

Adresse: réf. 2995, Administration cantonale des impôts, Mme Dominique Errassas, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Inspecteur/trice fiscal-e A ou B pour l'Administration cantonale des impôts (4 postes) 100%

Mission: révision comptable auprès des contribuables, personnes physiques et personnes morales; établissement de rapports de révision; vérification de taxations fiscales complexes; détermination des impôts soustraits; assistance aux autorités de taxation.

Profil: inspecteur/trice fiscal-e A: diplôme d'expert-fiscal, d'expert-comptable, d'expert-fiduciaire ou pratique d'une année en qualité d'inspecteur/trice fiscal-e B. Inspecteur/trice fiscal-e B: licence en sciences économiques, diplôme fédéral de comptable / contrôleur de gestion, brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire (option fiscalité), attestation de réussite à l'examen préliminaire d'experts fiscaux, CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 15 ans environ dans des activités comptables ou fiscales. Plusieurs années d'expérience dans le domaine fiduciaire ou en commission d'impôt. Très bonnes connaissances de la fiscalité, notamment des impôts directs. Maîtrise de la révision des comptes et des systèmes comptables, y compris la détermination des prix de revient. Aptitude à travailler tant de manière indépendante qu'en groupe. Entregent et sens de la qualité de service.

Renseignements: M. Jacques Suter, 021/316.25.09.

Adresse: réf. 2691, 2998, 3005 et 3006, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 - 1018 Lausanne 18.

Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A à l'Office d'impôt des personnes morales 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des Personnes morales, des autres Personnes morales (associations, fondations, etc.) ainsi que les taxations d'office. Appliquer la taxation selon les dispositions en vigueur, analyser et traiter les réclamations en première instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton. Assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

Profil: CFC d'employé-e de commerce (dans le domaine fiscal, bancaire (titres) ou comptable) ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ, dont quelques années dans les domaines de la comptabilité et/ou de la fiscalité. Précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils Word et Excel. Une bonne connaissance de la langue allemande représente un avantage.

Renseignements: Mme Anne Mollinet, tél. 021/316.21.24.

Adresse: réf. 2832, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Contrôleur d'impôt D, C, B ou A pour l'Office d'impôt du district de Lausanne-Ville 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques. Taxer en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter des réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: CFC d'employé-e de commerce (dans le domaine fiscal, bancaire (titres) ou comptable) ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ, dont quelques années dans les domaines de la comptabilité et/ou de la fiscalité. Expérience dans les domaines de la fiscalité et de la comptabilité, précision, efficacité, entregent et sens de la qualité de service. Maîtrise des outils informatiques (Word & Excel).

Renseignements: M. Eric Horisberger, 021/316 22 01.

Adresse: réf. 3007, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 - 1018 Lausanne.

Employé-e d'administration pour l'administration cantonale des impôts - section du personnel et de la formation 50%

Mission: gérer l'ensemble des activités liées à l'administration des dossiers. Secrétariat, correspondance. Gérer la base de données des collaborateurs. Accueil et réception (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Expérience et bonnes connaissances générales dans le domaine des ressources humaines. Maîtrise du français et de la rédaction. Précision, rapidité, sens du contact, entregent, capacité à gérer son stress. Connaissances des outils informatiques (Word, Excel).

Renseignements: Mme Dominique Errassas, 021/316 24 00.

Adresse: réf. 2996, Administration cantonale des impôts, Mme Dominique Errassas, av. Jomini 8 - 1018 Lausanne 18.

Employé d'administration (employé-e de commerce qualifié-e en PAO) pour le Service de recherche et d'information statistiques 60%

Mission: composition et mise en page finale (texte, tableaux, graphiques) de documents destinés à la publication et nécessitant une présentation haut de gamme. Gestion du planning des travaux de composition en assurant une bonne collaboration avec les auteurs (statisticiens) et les imprimeurs. Les outils principaux sont des logiciels de Publication assistée par ordinateur (PAO) : Corel Draw, Ventura, ainsi que des logiciels de bureautique (Excel et Word). Cette activité variée demande de bonnes connaissances techniques (formation complémentaire possible), de l'imagination et de la rigueur, ainsi que de la facilité dans la communication et le travail en équipe (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Bonnes connaissances des logiciels de bureautique (Word, Excel) et de PAO (Corel Draw, Ventura ou autre, etc). Bonne expérience de la composition et de la mise en page (texte, tableaux et graphiques). Esprit créatif, imagination et précision. Bon français. Formation complémentaire possible.

Renseignements: M. André Probst, 021/316 29 99.

Adresse: réf. 3000, Service de recherche et d'information statistiques, M. André Probst, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Bibliothécaire B au Gymnase de Burier (CESSEV), La Tour-de-Peilz 100%

Mission: en collaboration avec une personne à mi-temps, responsabilité et gestion de la bibliothèque du gymnase (plus de 30'000 volumes et 1'200 usagers); acquisitions, catalogage, indexation, prêt, formation des usagers (cl. 14-17).

Profil: diplôme de bibliothécaire (BBS ou ESID) ou titre jugé équivalent, ou pratique de 3 ans en qualité de premier assistant de bibliothèque avec responsabilité de bibliothécaire diplômé. Connaissance de Bibliomaker et des outils informatiques usuels (Word, Excel). Capacité à travailler de manière discontinue (poste de travail ouvert sur le passage des usagers).

Renseignements: Mme Catherine Comte (021/316 93 10) ou M. Clive Loertscher (021/316 93 33).

Adresse: réf. 2999, Gymnase de Burier, M. Clive Loertscher, CP 96 - 1814 La Tour-de-Peilz.

Maître-esse d'enseignement C ou E au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) 100%

Mission: responsable de formation de plusieurs jeunes en difficulté. Gestion du secrétariat de l'école avec prise de procès-verbaux.

Profil: maître-esse d'enseignement C: maîtrise fédérale ou diplôme de maître socio-professionnel, ou brevet fédéral de contremaître avec pratique de 3 ans environ comme maître d'enseignement D au COFOP; ou CFC d'au moins 3 ans et pratique de 8 ans environ, dont 3 au moins comme maître d'enseignement D au COFOP. Responsable d'un atelier ou d'un groupe de service. Maître-esse d'enseignement E: CFC d'au moins 3 ans et pratique de 6 ans environ. CFC de commerce; diplôme de maître socioprofessionnel souhaité. Maîtrise du français et des outils informatiques. Aptitudes pour la prise en charge en formation de plusieurs jeunes en difficulté.

Renseignements: Bernard Capt ou Mme A.-M. Soster, 021/652 40 51.

Adresse: réf. 3016, Centre d'orientation et de formation professionnelles, M. Gérald Lugin, av. Valmont 24 - 1010 Lausanne.

Enseignant-e itinérant-e (soutien pédagogique spécialisé de l'Ecole cantonale pour enfants sourds) Poste fixe à 30% et remplacement momentané à 40%

Mission: aptitude à gérer des situations d'intégration d'enfants de manière autonome. Possibilité de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques adaptées à des enfants sourds et malentendants de différents niveaux scolaires. Bonne capacité d'adaptation. Voiture souhaitée (cl. 18-22).

Profil: brevet du séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé souhaité ou titre jugé équivalent. Préférence sera donnée à une personne ayant des connaissances dans le domaine de la surdité.

Renseignements: Mme Brigitte Guidollet, 021/316 55 10.

Adresse: réf. 3017, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Brigitte Guidollet, av. Collonges 2 - 1014 Lausanne.

(2 postes) Secrétaire ou employé-e principal-e d'administration pour la Faculté de droit de l'UNIL à Dorigny 80% et 50%

Mission: responsable du secrétariat des étudiants (en collaboration avec son/sa collègue): organisation et préparation des 3 sessions d'exams annuelles de la Faculté. Gestion de la mobilité des étudiants en Suisse et à l'étranger. Information administrative aux étudiants. Gestion administrative des diplômes d'études approfondies et du double diplôme franco-suisse avec l'Université de Chambéry. Informatisation des dossiers d'étudiants. Constitution de la brochure des cours et de l'horaire des cours. Suivi administratif des thèses de doctorat.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Exigé: bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, Internet). Bonnes connaissances d'allemand et d'anglais (téléphone, entretiens, correspondance). Sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), précision, discrétion.

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692 27 61.

Adresse: réf. 3001 (poste à 50%) et 3004 (poste à 80%), Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration pour la Faculté de droit de l'UNIL à Dorigny 50%

Mission: secrétariat du Centre de droit privé: préparation de documents d'exams, rédaction de lettres sur la base d'indications générales, etc. Gestion de l'économat de l'Institut, acquisition de matériel, contacts avec les fournisseurs, contrôle du budget, vérification des factures. Information aux étudiants. Saisie de manuscrits scientifiques. Organisation de colloques. Gestion de la bibliothèque de l'Institut (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Exigé: bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, Internet). Connaissances de comptabilité et de trafic des paiements. Excellente orthographe. Connaissances d'allemand et d'anglais (correspondance). Sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe, sens de l'écoute), précision, discrétion.

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692 27 61.

Adresse: réf. 3002, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration pour l'UNIL - Institut de biochimie à Epalinges 75%

Mission: secrétaire-comptable à l'Institut de biochimie: répondant-e de l'Institut auprès du service financier de l'UNIL. Assure la comptabilité de l'Institut et le secrétariat de plusieurs professeurs (correspondance en français et en anglais, travaux administratifs, saisie et mise en page de documents scientifiques, etc.). Responsable des tâches générales d'intendance en collaboration avec les autres membres du personnel administratif (économat, courrier, archives, imprimantes, fax, photocopieuses, parking, etc.) (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données, etc.). Connaissances de comptabilité. Maîtrise écrite et orale du français et de l'anglais. Sens de l'organisation, autonomie, initiative, bonnes qualités relationnelles (écoute, sens du travail en équipe).

Renseignements: M. Claude Bron, 021/692 57 00.

Adresse: réf. 3003, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de l'Ecole professionnelle du Chablais, Aigle 100%

Mission: gestion des dossiers d'élèves, de l'économat (commande des manuels, vente, inventaire), passation d'écritures comptables ainsi que tout travail lié au bon fonctionnement d'un secrétariat: correspondance, information et communication (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, titre jugé équivalent ou CFC de bureau avec pratique de 5 ans environ. Aisance dans les contacts, bonne aptitude en rédaction et orthographe, maîtrise de l'utilisation d'un PC et des logiciels bureautiques de base. Capacité à travailler de manière indépendante, esprit d'initiative.

Renseignements: M. Gérald Hadorn, 024/466 66 35.

Adresse: réf. 2997, EPCA, M. Gérald Hadorn, Av. des Marronniers 3 - 1860 Aigle.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Economiste ou juriste (suppléant-e du responsable de la division asile du Service de la population) 100%

Mission: gérer et encadrer les collaborateurs/trices de la division et collaborer à la réflexion stratégique en matière d'asile. Remplacer le responsable de la division en son absence et être directement en charge de dossiers de procédure/problématiques (cl. 24-28).

Profil: économiste: licence en sciences économiques avec pratique de 3 ans environ, ou diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Juriste: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans environ dès l'obtention de la licence. Expérience dans la conduite d'équipes et intérêt pour les tâches organisationnelles. Des connaissances en droit d'asile et droit des étrangers constitueraient un atout. Bonne culture générale, notamment de l'actualité politique et économique suisse et internationale. Aisance relationnelle, écoute, vivacité d'esprit, disponibilité, rapidité, esprit de synthèse sont vos qualités personnelles. Vous ne craignez pas de prendre des initiatives et de travailler de manière autonome et êtes capable de gérer tant les imprévus que les situations de stress.

Renseignements: M. Nicolas Saillen, 021/316 45 30

Adresse: réf. 2813, M. Nicolas Saillen, Secrétariat général du DIRE, Château cantonal - 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Service de l'éducation physique et du sport 100%

Mission: à 50%: assurer le secrétariat de la déléguée au sport international. A 50%: contrôler la gestion administrative et financière du sport scolaire facultatif. Gérer la participation vaudoise aux journées suisses de sport scolaire. Assurer le secrétariat du secteur administratif et du préposé aux équipements sportifs. Collaborer aux travaux de gestion et de secrétariat des autres secteurs. Participer à la gestion d'un centre de documentation (cl. 10-12).

Profil: pratique des outils de bureautique et d'informatique de gestion. Connaissances des milieux sportifs et d'une administration. Anglais et/ou une deuxième langue étrangère.

Renseignements: M. Jean-François Martin, 021/316 39 33.

Adresse: réf. 2994, Service de l'éducation physique et du sport, M. Raymond Bron, ch. de Maillefer 35 - 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration (collaborateur/trice à l'état civil de l'arrondissement de Lausanne) 100%

Mission: exécution de tâches selon instructions particulières (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Précision, discrétion, initiative et autonomie. Aisance dans les contacts, rigueur et soin dans l'exécution des tâches administratives.

Renseignements: M. Michel Perret, 021/315 29 80.

Adresse: réf. 2993, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 - 1014 Lausanne.

DINF

Département des infrastructures

Architecte B au Service de l'aménagement du territoire 80%

Mission: assurer le suivi de la planification communale et régionale, rédiger les rapports du service à l'intention des partenaires publics et privés. Assurer la négociation avec les partenaires publics et privés. Promouvoir la qualité et la maîtrise des projets en relation avec l'aménagement régional et cantonal (cl. 24-28).

Profil: diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A avec pratique de 3 ans environ. Ou: diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B avec pratique de 6 ans environ ou titre jugé équivalent. Traite des problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes. Expérience en aménagement du territoire et urbanisme, capacité à travailler de façon autonome et en équipe, sens des relations publiques et de la négociation, esprit de synthèse et facilité de rédaction.

Renseignements: Mme Isabelle Ronseaux, 021/316 74 29.

Adresse: réf. 3012, Service de l'aménagement du territoire, M. J.-A. Conne, av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Assistant-e social-e A ou B pour l'Office du Tuteur général 60%

Mission: prise en charge individuelle de mandats tutélaires d'adultes. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et sanitaires complexes; mise en place de dispositifs d'aide.

Profil: assistant-e social-e A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Assistant-e social-e B: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Aptitude à travailler de manière autonome dans un service à mandat. Connaissances approfondies de l'organisation cantonale d'action sociale et des dispositions en matière d'aide sociale. Intérêt et rigueur pour la gestion administrative des dossiers tutélaires. Permis de conduire et véhicule indispensables.

Renseignements: Mme M. Bornicchia (021/316 66 62) ou M. Ch. Becco (021/316 66 92).

Adresse: réf. 3008, Mme la Tutrice générale, ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne.

Spécialiste d'opérations A, B ou C, ou employé-e d'administration auprès de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Yverdon-Orbe à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

Profil: pratique de 3 ans environ comme spécialiste d'opérations B, CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent, attestation de perfectionnement, pratique dans un office de poursuites et faillites (pour un poste de spécialiste d'opérations B ou A). Le/la titulaire de ce poste sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service. Pratique sur système informatique souhaité.

Renseignements: M. G. Laurent, 024/423 81 60.

Adresse: réf. 3009, M. le Préposé aux poursuites et aux faillites de l'arrondissement d'Yverdon-Orbe, Rue de Neuchâtel 1 - 1401 Yverdon-les-Bains.

Secrétaire pour le Secrétariat général 100%

Mission: secrétariat de la section des finances et infrastructure. Etablissement de procès-verbaux et de tableaux statistiques. Suivi d'actions auprès des offices en matière d'infrastructure (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Autonomie. Rigueur et précision dans le travail. Goût pour les chiffres. Excellentes connaissances du français. Maîtrise de Word et d'Excel.

Renseignements: M. B. Dumas, 021/316 15 15.

Adresse: réf. 3013, M. le Secrétaire général de l'Ordre judiciaire, Palais de justice de l'Hermitage, rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.

Secrétaire pour l'Office du Tuteur général 100%

Mission: dans le cadre de l'exécution des mandats tutélaires, effectuer et superviser les tâches relevant des assurances sociales et de la RC. Effectuer et contrôler les activités relatives au traitement des déclarations d'impôts. Suppléance en matière des dossiers relatifs à l'Aide sociale vaudoise et aux activités relevant de la distribution des budgets des pupilles à la caisse (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Autonomie. Aisance avec divers outils informatiques, rigueur, sens des responsabilités, bonnes connaissances comptables, capacité à gérer et contrôler un groupe. Connaissances en matière fiscales et des assurances souhaitées.

Renseignements: Mme M. Bornicchia, 021/316 66 62.

Adresse: réf. 3010, Mme la Tutrice générale, ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne.

Secrétaire ou employé-e d'administration pour l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest 100%

Mission: divers travaux administratifs au sein d'un secteur d'exécution forcée.

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Autonomie. Employé-e d'administration: CFC de commerce, CFC de bureau ou titre jugé équivalent. Sens de la précision, bonne orthographe, maîtrise de l'informatique, discrétion.

Renseignements: M. C. Bonjour, 021/316 65 89.

Adresse: réf. 3014, Monsieur le Préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, ch. du Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat? Les conseillers/ères RH du BRM vous attendent chaque lundi, de 12h à 14h, au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne.

La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'ACV. Rejoignez l'Espace emploi!



Les emplois temporaires subventionnés. Avec vous?

Avec la baisse du chômage, les emplois temporaires subventionnés se font plus discrets mais demeurent encore, pour nombre de chômeurs, un tremplin vers la réinsertion professionnelle.

L'administration vaudoise continue et doit continuer à soutenir de tels emplois.

Communément appelé PO pour programme d'occupation, la mesure de réinsertion professionnelle a pris le nom d'ETS pour Emploi Temporaire Subventionné dès 1997. Cette mesure active repose sur des bases légales, tant fédérales (loi sur l'assurance-chômage LACI) que cantonales (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs LEAC). Elle permet à la personne qui en bénéficie d'améliorer son aptitude au placement par une immersion la plus complète possible dans le monde du travail. Une sorte de tremplin vers un emploi fixe.

La constitution d'une telle mesure répond néanmoins à l'exigence de ne pas concurrencer le marché de l'emploi. Une personne qui effectue une activité dans un service - de 6 à 12 mois selon les cas - ne coûte rien à ce dernier. L'activité déployée par le chômeur vient en appoint du travail dévolu à l'entité, en surnuméraire de l'équipe en place et non pour occuper un poste vacant. L'ETS constitue une mesure de réinsertion professionnelle intéressante pour les sans emploi et pour les services de l'administration disponibles et ouverts à cette problématique.

L'ETS est-il encore utile ?

Le chômage a certes baissé et se situe en dessous de la barre des 3% pour le canton de Vaud. Mais pas tout le monde n'a bénéficié de cette timide embellie de l'économie, loin tant s'en faut. L'Office Régional de Placement (ORP) – on en compte actuellement 13 répartis dans le canton – a pour mission de trouver toute mesure active de réinsertion susceptible de permettre au chômeur d'intégrer ou de réintégrer le marché de l'emploi. Il est dès lors intéressé à développer un ETS au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) afin de profiter des compétences et des qualités d'encadrement qui lui sont offertes. C'est d'ailleurs bien ce qui se passe depuis 1992, selon des formes et modalités qui se sont modifiées au fil du temps.

Le rôle de l'administration vaudoise subsiste néanmoins pour les sans emploi, notamment les jeunes (primo demandeurs qui ne peuvent faire valoir une expérience), les plus âgés (les chômeurs de longue durée qui doivent réactualiser leurs connaissances) et les assurés qui justifient d'une formation pointue (dans les sciences, par exem-



Jean-Laurent Monvert, responsable des ETS au sein de l'administration vaudoise, en compagnie de Jessica Rosset qui occupe un emploi temporaire subventionné d'une durée de 6 mois à la réception du Centre Saint-Martin, à Lausanne.

ple, sans l'avoir pratiquée concrètement). Offrir des postes ETS qualifiant et valorisant pour toutes ces personnes constitue le principal objectif.

Une passerelle vers l'emploi

L'administration vaudoise, par les divers champs d'activités couverts et par ses qualités d'accueil, permet d'apporter une réponse positive à cette réalité socio-économique. En 2000, 113 personnes ont bénéficié, en partie ou complètement, d'un ETS dans l'administration cantonale. Sur 73 départs, 30 étaient liés à une reprise d'emploi, ce qui constitue un taux de 41% de réinsertion professionnelle. Ce résultat, tout à fait réjouissant, est à mettre au crédit des services ayant accepté de "jouer" cette carte. L'ETS, en tant que mesure alliant pratique et formation, est donc toujours utile même si le nombre de bénéficiaires a fortement diminué.

Postes de travail sur mesure

L'engagement actif des services de l'ACV dans ce processus s'est également modifié. En effet, précédemment, les services étaient plus intéressés à faire valoir des disponibi-

lités, voire des besoins, donc des postes à mettre à disposition des ORP. Aujourd'hui, la tendance est de répondre davantage à des situations particulières de chômeurs exprimées par les ORP, de créer des postes "sur mesure" pour eux. Dans un cas comme dans l'autre, le rôle des services d'accueil revêt toute son importance, en mettant à disposition une passerelle vers l'emploi.

Jean-Laurent Monvert

Sensibilisés, intéressés? Que faire?

Votre service se sent-il prêt à participer à cette démarche? Vous avez manifesté un rôle positif à jouer dans ce contexte de réinsertion professionnelle. Avec, en retour, la contribution positive d'une personne extérieure qui veut progresser. Avec vous! Comme la mesure ETS repose sur un concept défini et sur une procédure administrative précise, nous vous engageons, en cas d'intérêt, à prendre contact avec le répondant désigné pour votre entité de travail ou avec l'organisateur des ETS pour l'ACV. A quand votre appel au 021/316 61 95 ou au 021/316 61 20?

BCV: un désengagement très relatif

Retour sur quelques décennies de liens forts et ambigus entre le Conseil d'Etat et la BCV.

Majorité de décision ou minorité de blocage, telle est la question. Dans moins de trois semaines, les Vaudois se prononceront sur le désengagement partiel de l'Etat dans le capital de leur banque cantonale. En abaissant sa participation de 50% à 33 1/3%, le canton permettrait à la BCV de se développer en trouvant un nouvel actionnaire stratégique. L'Etat conserverait cependant son droit de regard sur la mission assignée à la banque, en soutien de l'économie régionale notamment. En marge d'une campagne où les arguments politiques des uns se heurtent aux considérations émotionnelles des autres, il paraît utile de rappeler la nature des relations que le Conseil d'Etat entretient avec la Banque cantonale depuis 156 ans.

Du décret de 1845 à la loi de 1995

Créée par décret du Grand Conseil en 1845, la BCV est soumise en 1965 à sa première loi cantonale, entièrement révisée en 1981, puis en 1995 à l'occasion de la fusion avec le Crédit foncier vaudois. Il ressort que si la question des rapports entre la banque et l'Etat se pose de manière récurrente, la loi n'a quasiment pas varié dans ce domaine: le pouvoir de l'Etat tient essentiellement à sa compétence de nommer ses représentants

dans les organes dirigeants de la banque. La première modification notable a été de supprimer en 1981 la clause selon laquelle le président du Conseil d'administration devait être membre du Conseil d'Etat. En réalité, il faut attendre 1998 pour que le Gouvernement vaudois renonce définitivement à déléguer l'un des siens dans les hautes instances de la banque, qui ne cessent de se professionnaliser.

Quand le Conseil d'Etat siégeait au conseil d'administration

En outre, la législation a toujours admis sous ses formes successives que l'Etat détienne la majorité des actions de la BCV. Capital social majoritaire et large compétence de nomination déterminent à l'évidence une influence prépondérante de l'Etat sur la banque.

Des délégués sans instructions

Concrètement, comment ce pouvoir s'est-il exercé? Au demeurant, la loi ne fait aucune mention d'un droit d'information que le Conseil d'Etat pourrait exiger de ses représentants, ni d'instructions qu'il aurait la faculté de leur donner. En 1981, la Commission parlementaire chargée de la révision affirme: «L'Etat ne saurait s'immiscer dans les affaires de la banque qui est gérée de manière autonome et parfaitement indépendante». Lors des débats au Grand Conseil, le conseiller d'Etat Jean-François Leuba se montre encore plus clair, posant qu'en l'absence de tout mandat du Gouvernement aux administrateurs, l'Etat ne peut tout simplement pas agir sur la banque.

Consensus et concertation

Auparavant, le même conseiller d'Etat Leuba avait toutefois expliqué que, dans des cas d'urgence nécessitant, l'Etat se devait d'intervenir auprès de la banque en faveur des collectivités publiques qui en marquaient le besoin. Toute l'ambiguïté du rôle exact du Conseil d'Etat vis-à-vis de la BCV apparaît alors, d'autant que les questions de secret bancaire et de conflits d'intérêts prennent à cette époque une tournure polémique. Cette ambiguïté ne sera pas levée durant les deux décennies suivantes. En particulier lors de la reprise par la BCV de la Banque vaudoise de crédit en 1993, qui ne pourra échapper à des considérations politiques, ou encore lors de la fusion deux ans plus tard avec le Crédit foncier vaudois. Consensus et concertation restent les maîtres mots de la collaboration entre l'Etat et «sa» banque.

Olivier Dessimoz

Les délégués de l'Etat auront un mandat

La réduction possible de la part de l'Etat au capital de la BCV pose avec plus d'acuité encore la question de la gestion de cette participation. Si la nouvelle loi est acceptée, l'Etat disposera au Conseil d'administration d'un nombre de représentants proportionnel à sa nouvelle part du capital. Il faut noter que ces administrateurs seraient nommés désormais par l'Assemblée générale de la BCV, sur proposition du Conseil d'Etat. En outre, la nouvelle législation imposera que ces choix soient directement fonction des compétences professionnelles et de la disponibilité.

Pour préciser une situation mal définie par le passé, l'activité des représentants de l'Etat au Conseil d'administration se déroulera dans le cadre d'un mandat. Celui-ci fixera en particulier la nature et la fréquence des rencontres, dans les cas d'urgence ou sur le fond. La formalisation de ces relations permet non seulement à l'Etat de renforcer son contrôle sur la mission assignée à la banque, mais surtout de définir clairement ce qu'il attend de ses représentants.



TRIDEL: moins de transport, plus de chaleur

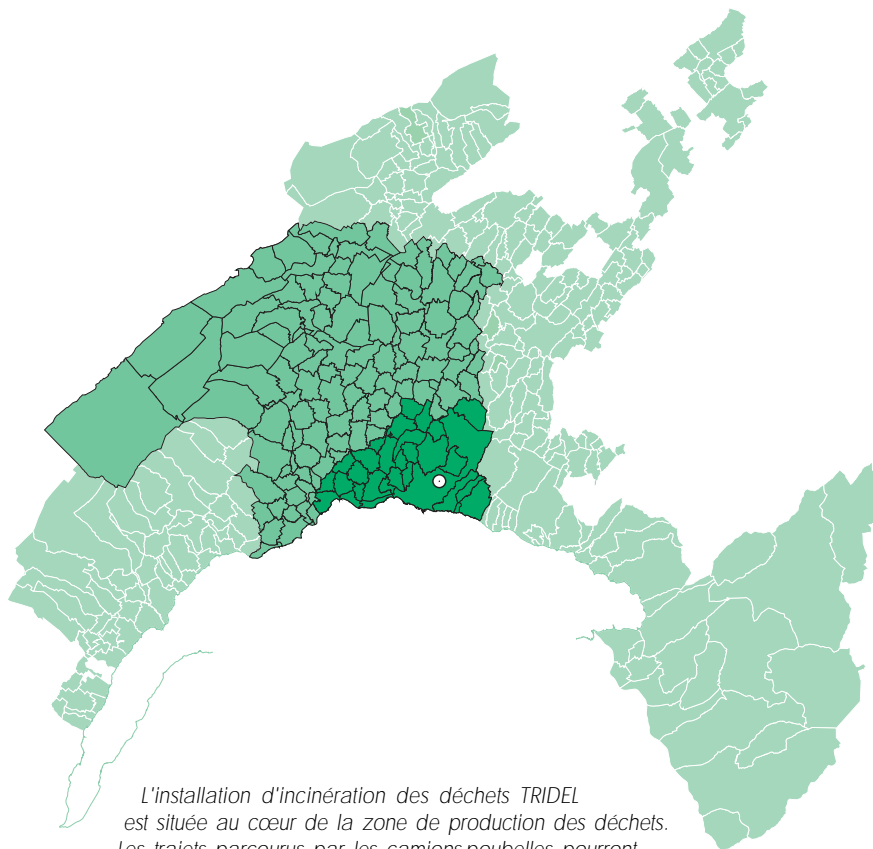
La construction d'une nouvelle usine de traitement des déchets figure parmi les priorités du Canton.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil demandent à la population l'autorisation de subventionner une installation d'incinération des déchets desservant 144 communes du canton (région lausannoise, morgienne, Gros-de Vaud, Vallée de Joux et une partie du Nord vaudois). C'est que les autorités cantonales et communales doivent faire face à une situation préoccupante:

- La mise en décharge de nos déchets ménagers est désormais interdite pour des raisons de protection de l'environnement. 16% des déchets vaudois non recyclés (chiffres 2000) doivent donc trouver une autre filière d'élimination.
- Certaines installations que nous utilisons actuellement sont en bout de course. C'est le cas de l'usine du Vallon à Lausanne (20.4%) et du four réservé aux déchets vaudois à l'installation des Cheneviers à Genève (17.9%). La planification romande a montré que le renouvellement d'une capacité de 140'000 tonnes était nécessaire. Ce chiffre a été confirmé par l'Office fédéral de l'environnement, puis par le Tribunal fédéral, et correspond à ce que TRIDEL pourra éliminer.

Voilà pour le contexte. Si le Conseil d'Etat a retenu le projet TRIDEL pour faire face à cette situation, c'est qu'il a privilégié deux principes:

- Le transport des déchets doit être réduit au maximum : avec TRIDEL, la proportion de déchets vaudois éliminés à l'extérieur du canton passe de 80% à 40%. Le choix d'un site à Lausanne, donc au cœur de la zone de production des déchets, permet de réduire de moitié les kilomètres parcourus par les camions-poubelles. Quant aux nuisances liées au transport en ville de Lausanne, elles trouvent également une solution grâce au " déchoduc " (voir encadré).
- La chaleur issue de l'incinération doit être récupérée au maximum. La proximité de la Centrale de Pierre-de-Plan (qui alimente le réseau de chauffage à distance lausannois) permet à TRIDEL d'atteindre un rendement de 47%, score inégalé en



L'installation d'incinération des déchets TRIDEL est située au cœur de la zone de production des déchets. Les trajets parcourus par les camions-poubelles pourront ainsi être réduit de 2,4 à 1,2 millions de km par an.

Suisse. 18'000 personnes bénéficieront ainsi de chauffage et d'électricité directement issus de nos déchets.

Après des études portant sur 24 sites, une analyse fine de toutes les variantes possibles et un parcours juridique complet, le Conseil d'Etat a fait de TRIDEL un investissement prioritaire. Cette subvention de 90 millions de francs (au maximum) de porter le prix de traitement des déchets dans la zone d'apport de TRIDEL à un niveau comparable à celui pratiqué dans les autres régions. C'est ce que requiert la loi sur la gestion des déchets. Cette politique a d'ailleurs déjà bénéficié à toutes les régions du canton à l'exception de la Côte, dont le cas est en discussion.

Aux yeux du Conseil d'Etat, choisir TRIDEL, c'est préférer investir dans une infrastructure de proximité au service des communes et des entreprises plutôt que dans le transport, et ce pour les trois prochaines générations.

TRIDEL, c'est :

- Une capacité 140'000 t par an
- Un coût de 291 millions de francs pris en charge à 50% par les communes actionnaires de TRIDEL SA, 17% par la Confédération et 33% par l'Etat de Vaud,
- Un volume de 280'000m³ enterrés sur la moitié de la hauteur,
- Une cheminée de 75 mètres,
- Un tunnel dans lequel circulent les benes à ordures, préalablement transférées des camions-poubelles sur des wagonnets. Ce « déchoduc » relie l'interface de la Blécherette à l'installation proprement dite, située dans la dépression de la vallée du Flon. Ce transfert route-rail permet de soulager quelque peu l'axe Vennes-Sallaz. Les déchets de Lausanne-ville continuent à accéder à l'installation par la rue de l'Industrie, au S du Vallon.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Le Conseil d'Etat s'oppose au «Concept loup suisse»

Consulté sur le projet de la Confédération « Concept loup suisse », le Conseil d'Etat l'estime inadéquat et prématuré. Il relève que ce projet s'inspire largement du «Concept lynx», bien que l'impact du loup soit nettement supérieur à celui du lynx. Le Conseil d'Etat, opposé à toute mesure active en vue de la réintroduction du loup en Suisse, ajoute que le « Concept loup » devrait répondre de manière beaucoup plus précise aux inquiétudes des éleveurs, des milieux du tourisme et plus généralement aux peurs liées au retour de ce grand carnivore.

Cornelis Neet, Conservation de la faune et de la nature, 021/ 694 82 01

Crédit pour la protection contre les dangers naturels et les infrastructures forestières

Le Conseil d'Etat a accepté un crédit de 5,6 millions de francs sur trois ans pour poursuivre le versement d'aides financières aux communes, aux syndicats des améliorations foncières et aux propriétaires de forêts privées pour des projets d'ouvrages de protection contre les dangers naturels et d'infrastructures forestières. Ce crédit permettra également d'assurer le financement des travaux d'investissement dans les forêts cantonales. Ce montant sera échelonné sur une période de trois ans (2001-2003).

Daniel Zimmermann, Service des forêts, de la faune et de la nature, 021/ 316 61 46

Consultation sur une coopération EUROPOL-Suisse: Vaud soutient le principe

EUROPOL a été constitué pour doter l'Union européenne de moyens de lutte contre la criminalité (drogue, terrorisme, passeurs, pornographie infantile etc), une collaboration pouvant également être mise sur pied avec des Etats tiers, dont

la Suisse. Consulté par Berne, le Canton de Vaud est convaincu de la nécessité de consolider la coopération internationale dans ce domaine mais il se rallie aux réserves émises par la Conférence des Gouvernements cantonaux.

Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant de la Police cantonale, 021/ 644 80 20

DFIN

Département des finances

Passage à la taxation annuelle: l'accueil est favorable

Le projet de nouvelle loi fiscale introduisant le passage à la taxation annuelle des personnes physiques a reçu un accueil favorable lors de la consultation publique. Pour tenir compte des remarques émises, le Conseil d'Etat a reporté le terme général d'échéance pour le calcul des intérêts compensatoires créanciers ou débiteurs de mars à avril. Il a également ramené à 12 ans l'âge de l'enfant donnant droit à la déduction pour frais de garde, alors que le projet prévoyait de l'étendre jusqu'à des enfants âgés de quatorze ans. Vu l'état des finances publiques, le Conseil d'Etat ne prévoit pas de baisse du taux d'impôt compensant l'augmentation de recettes qui pourrait résulter de la taxation annuelle par rapport au système bisannuel en vigueur actuellement. Le Grand Conseil sera saisi de ce dossier en octobre prochain pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2003.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/ 316 20 73

DEC

Département de l'économie

Etude en cours pour favoriser le transfert des entreprises familiales

Pour faire suite au postulat du député Jacques Perrin demandant de favoriser le transfert des entreprises familiales, le Conseil d'Etat informe que l'Association vaudoise pour la promotion des innovations et des technologies (AIT) a mandaté la Haute Ecole de Gestion de Lausanne pour réaliser une étude d'opportunité de création d'un centre de compétences en transmission d'entreprises. En outre, un groupe de réflexion chargé par le Service de l'administration cantonale des impôts d'examiner la fiscalité de l'entreprise pourrait également formuler des propositions en matière de succession d'entreprises familiales.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/ 316 63 99

Octroi d'un prêt LIM pour la création d'un télésiège Leysin-Tresselleire-Tête d'Aï

Le Conseil d'Etat a accepté l'octroi sans intérêt d'un prêt LIM (aide en matière d'investissements dans les régions de montagne) de Fr. 3'568'000.- dont la moitié à charge de la Confédération, à la Société Télé-Leysin SA pour la construction du télésiège Leysin-Tresselleire-Tête d'Aï. La Société Télé-Leysin SA souhaite ainsi remplacer la télé-

cabine Leysin-Mayen et le télésiège Mayen-d'Aï - installations techniquement dépassées dont la concession prendra fin en 2001 - par un télésiège unique.

Véronique Martrou, économiste, 021/316 60 12

Loi sur le commerce d'occasions intégrée à la révision de la loi sur la police du commerce

En réponse à un postulat du député François Marthaler demandant l'abrogation de la loi du 22 mai 1984 sur le commerce d'occasions, le Conseil d'Etat indique qu'il tiendra compte de cette requête lors de la révision de la loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce. La demande du député Marthaler découle du troisième tour de roue en vue du développement durable promulgué par le postulat du député Zwahlen de 1999.

Alain Jeanmonod, adjoint responsable de l'Office cantonal de la police du commerce (OCPC), 021/ 316 46 00 - Sandra Bucher, juriste OCPC, 021/ 316 46 13

«Oui» au projet de loi fédérale sur la promotion du logement

En réponse à la consultation fédérale relative à la loi sur la promotion du logement, le Conseil d'Etat fait parvenir ses déterminations au Département fédéral de l'économie. Il salue notamment la volonté de la Confédération de poursuivre son engagement en matière de logement, tout en relevant que celui-ci est, somme toute, modeste puisqu'il laisse les cantons consentir l'essentiel des moyens à mettre en oeuvre.

Yves Martin, chef du Service du logement, 021/ 316 63 79

Lutte contre le travail au noir

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Noël Crausaz sur la lutte contre le travail au noir. Le bilan de l'application de la convention signée le 23 septembre 1998 par le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux du secteur de la construction est positif, puisque le contrôle des chantiers a permis de déceler, après 500 jours d'activité, des infractions dans plus de 400 entreprises. Le rapport d'activité de la Commission du contrôle des chantiers pour l'année 2000 doit être publié prochainement et donnera les chiffres les plus récents. Le Conseil d'Etat estime que la lutte contre le travail illicite ne saurait être confinée durablement à un seul secteur de l'économie et il entend à terme la généraliser. Un projet de convention est déjà en préparation pour le domaine de l'hôtellerie-restauration.

Jacqueline Maurer, cheffe du DEC, 021/ 316 60 01

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

«Oui» à la stratégie fédérale «Migration et santé»

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet de programme de la Confédération dans le domaine de la santé et des migrants pour les années





Jean-Luc Perret, canards & cie

2002 à 2006. Globalement, il approuve ce projet qui privilégie cinq axes: la formation et la sensibilisation des professionnels de la santé, l'information et la prévention ciblées, les soins aux migrants, le traitement adéquat pour des personnes victimes de traumatismes et la recherche.

Dr Jean Martin, médecin cantonal, Service de la santé publique, 021/316 42 46

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Espace Mittelland: adoption d'une nouvelle Charte de collaboration

L'adhésion des cantons de Vaud et du Valais à l'Espace Mittelland, en juin 2000, a nécessité la révision de la charte fondatrice de l'arène de collaboration. Le document vient d'être accepté par le Conseil d'Etat vaudois. La nouvelle version de la charte fondatrice réaffirme le rôle de passerelle culturelle et linguistique joué par l'Espace Mittelland. Les innovations principales sont une plus large ouverture de l'Espace Mittelland, la volonté de mieux associer les partenaires privés et de se faire connaître du grand public ainsi que la définition d'axes de collaboration prioritaires.

SAE, Morella Frutiger, Adjointe aux affaires intercantionales, 021 / 316 44 12

Naturalisations: un retard en voie de résorption

Au député Jacques Delacrétaz, qui l'interpellait au sujet des retards accumulés dans la naturalisation des étrangers, le Conseil d'Etat répond que la situation est en nette amélioration depuis deux ans. Grâce aux mesures prises en 1999 pour faciliter la naturalisation des étrangers dans le canton, le nombre des demandes de naturalisation a sensiblement augmenté ces deux dernières années. Simultanément, le délai de traitement des demandes a passé de 15 mois en 1999 à 8 mois en juin 2001.

Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021/ 316 46 88

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Convention de transfert entre l'UNIL et l'EPFL

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté approuvant la convention entre l'UNIL et l'EPFL pour le transfert à cette dernière de la Section de chimie, de l'Institut de mathématiques et de la Section de physique de la Faculté des sciences de l'UNIL. Cette convention va permettre le transfert au 1er octobre 2001 du personnel de la Section de chimie. Elle règle notamment les échanges de prestations d'enseignements et de services entre les deux institutions universitaires lausannoises. Une première étape essentielle de la mise en oeuvre du projet triangulaire est ainsi réalisée.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/ 316 35 00



«Ils doivent être beaux, si possible à l'échelle, et taillés dans du bois ou tout autre matériau dont l'esthétique me plaît»

Les canards ne lui diront jamais assez merci: grâce à l'ordinateur, ils peuvent prendre leur aise un peu partout sur les dictionnaires, les recueils de lois et autres annuaires de l'administration vaudoise désormais voués à l'immobilité, ou presque, sur leurs étagères. Autant de perchoirs qu'ils colonisent au fil des acquisitions de Jean-Luc Perret, secrétaire général au Département des infrastructures et juriste de formation. Des canards en appau, représentant les diverses espèces de palmipèdes tirés par les chasseurs et dont Jean-Luc Perret s'est pris de passion il y a voilà quelques années.

Tout a commencé par l'achat chez un brocanteur d'un superbe spécimen dont la solitude a vite été rompue par l'arrivée d'une multitude de congénères qui depuis s'ébrouent entre le domicile et le bureau de Jean-Luc Perret. Ils doivent cependant partager les lieux avec une légion de cailloux aux formes et couleurs aussi variées que leur origine: marbre de Carrare, lave du Puy de Dôme, granite d'Haute-Egypte, molasse rouge des Etats-Unis, travertin de Rome, ardoise du Tessin (chute provenant du Musée Dürrenmatt) ou simple pavé noirâtre de Prague. Au contraire du petit Poucet qui les sème, Jean-Luc Perret cueille les cailloux au fil de ses nombreux voyages. Trente ans d'une abondante récolte qui confirme le mal dont souffre gaiement ce secrétaire général pas comme les autres: la collectionniste aïgüe. Tout objet, du moment qu'il soit

beau, insolite ou qu'il ait une histoire provoque chez lui un désir de le posséder afin de le contempler et de le comparer à d'autres de son espèce.

Outre les canards et les cailloux, Jean-Luc Perret a ainsi jeté son dévolu sur les étiquettes de bouteilles de vin de Bordeaux et de Toscane et plus curieux, sur les étiquettes d'eaux minérales dont les Italiennes et les Françaises sont les reines. Et de préciser: «je ne garde que les étiquettes provenant de bouteilles de vin que j'ai bues», soit tout de même plus de 600 exemplaires soigneusement rangés dans des classeurs. Certaines collections ont dû être abandonnées ou réduites faute de place et de temps à l'instar de celle des T-shirts, des machines à écrire, des appareils photos, des posters ou des timbres dont en digne fils de son père, Jean-Luc Perret avait repris la collection tout en se limitant aux timbres suisses. «Mon rêve serait de pouvoir collectionner tous les objets de la vie quotidienne» à l'exemple de ces deux richissimes Américains qui ont consacré leur fortune à la création d'un gigantesque musée qui expose tous les objets qu'ils ont pu amasser de leur vivant, de la locomotive en passant par le bateau à vapeur, les services de table, les flacons Lalique ou l'outillage d'un cabinet dentiste du début du siècle. Le rêve américain... que s'offre de temps à autre Jean-Luc Perret lorsqu'il s'en va rendre visite à sa fille établie dans le Nouveau Monde. – AG



Mais qui habite donc ici?

Découvrez le manoir de Charlot, le chalet de Balthus ou la maison de maître visitée par Tintin en participant à la 8e Journée du Patrimoine, les 8 et 9 septembre prochains.

A l'instar d'une foule de curieux des 47 pays européens participant à cette 8e édition des Journées du Patrimoine, les Suisses se presseront nombreux, comme les années précédentes, aux pieds des bâtiments historiques dont les portes leur seront ouvertes les 8 et 9 septembre prochains.

Curiosité quand tu nous tiens

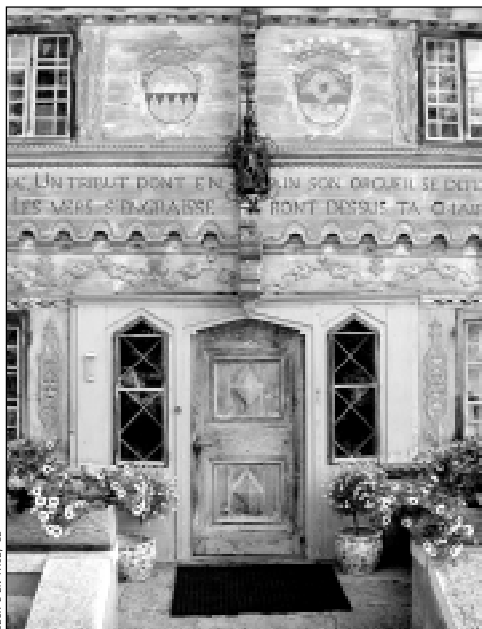
L'objectif de cette manifestation est de permettre au public de visiter des monuments qui lui sont normalement interdits, parce que privés, ainsi que de le sensibiliser aux problèmes de leur conservation et de leur histoire... tout en satisfaisant son envie de découvrir dans quel intérieur vivent ou vivaient les propriétaires de telles demeures. Une vie de château que le service des Monuments historiques invite les Vaudois à découvrir via une sélection de huit bâtiments à visiter dont justement trois châteaux. De plus, quelque 26 musées du canton participent à ces journées en offrant la gratuité des entrées de 11h à 17h, voire 18h. Certains organisent même des visites guidées ou des animations pour adultes et enfants.

Que voir dans le canton?

Le Grand Chalet de Balthus, à Rossinière: construit entre 1752 et 1756, il impressionne par ses volumes et ses 113 fenêtres. **Le domaine de Choisi**, à Bursinel: maison de maître érigée en 1828 pour un riche ban-



Charlie Chaplin achète le Manoir de Ban et son parc en 1953. Le domaine appartient aujourd'hui à trois de ses enfants.



Le Grand Chalet de Rossinière où résida l'artiste Balthus de 1977 jusqu'à sa mort en février 2001.

quier. Churchill y séjourna ainsi que Tintin dans l'Affaire Tournesol. Des animations pour enfants y sont organisées. **Le château de Lully**, occupé par une même famille depuis plus de deux siècles et dont le propriétaire actuel n'est autre que le ténor Hugues Cuénod. **Le château de Dully** qui allie les styles Renaissance et néo-Gothique alors en vogue au milieu du siècle passé. **Le Manoir de Ban**, à Corsier-sur-Vevy, habité par Charlot et sa vaste famille. **Le château de Billens**, à Moudon, est une demeure aristocratique du XVIIe siècle à l'intérieur raffiné. **La loge du guet de la cathédrale de Lausanne** où l'on pourra rencontrer les deux guets. **La Clergère**, à Moudon, ainsi que la **Ville Haute de Moudon**, classée site d'intérêt national. – AG

Des visites guidées sont proposées dans chacune des demeures, entre 10h et 17h. Pour plus d'informations sur le déroulement du week-end: www.patrimoineromand.ch ou tél. 021/316 73 36.

Expositions

CHUV. Les Pinceaux Magiques. Exposition de travaux de peinture sur soie réalisés par de jeunes patients. Le produit de la vente ira à l'association les Pinceaux Magiques qui développe des activités ludiques et créatrices avec des enfants gravement malades. Jusqu'au 27 septembre.

Espace Arlaud, Lausanne. Lausanne - Barcelone. Par six artistes lausannois et barcelonais. Jusqu'au 23 septembre.

Fondation Claude Verdan-Musée de la main, Lausanne. Art et médecine en Afrique. Jusqu'au 16 septembre.

Laboratoire cantonal, Epalinges. Eaux et déchets. Le Département de la sécurité et de l'environnement présente quelques-unes de ses activités en relation avec le quotidien des Vaudois sur le thème «Eau et déchets». Clin d'oeil: exposition de déchets revisités par des artisans africains. Jusqu'au 14 septembre, lundi-vendredi: 8h30-16h30.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. L'Attrait du Trait. Panorama du dessin vaudois aux XVIIIe et XIXe siècles. Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Art brut, Lausanne. Johann Hauser. Jusqu'au 30 septembre.

Musée de l'Elysée, Lausanne. Ceci n'est pas une femme et India (1869-70), de Kathy Grove et Samuel Bourne. Vernissage: jeudi 13 septembre, à 18h. Visite commentée de l'exposition consacrée à Samuel Bourne, samedi 15 septembre, à 14h30. Jusqu'au 11 novembre.

Musée militaire vaudois, Morges. Génie de lames. 2000 ans de couteaux de poches au travers de 500 pièces exposées dont le couteau suisse. Jusqu'au 25 novembre.

Musée romain d'Avenches. Légion. IncurSION dans le monde de l'armée romaine à travers les objets militaires livrés par le site d'Aventicum. Jusqu'au 10 octobre.

Les 100 ans des quais d'Ouchy.... célébrés au gré de l'exposition de documents disposés le long de la promenade d'Ouchy. Un agencement floral particulier marque le centenaire de ce haut lieu lausannois ainsi que la fin de la restauration des quais.

Rencontre

Groupe d'échange et de partage pour cadres. Mardi 11 septembre, de 18h à 20h, au ch. des Cèdres 7, Lausanne (bibliothèque). Lieu de rencontre, animé par le pasteur Jean-Daniel Hostettler, où cadres et chefs d'entreprise peuvent parler de leurs problèmes, de leurs doutes.